



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/770  
3 octobre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATÉE DU 3 OCTOBRE 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 3 octobre 1997, qui vous est adressée par M. Tarek Aziz, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères par intérim, et qui a trait aux ingérences du Gouvernement britannique dans les affaires intérieures de l'Iraq. Ces ingérences, qui constituent un acte d'hostilité envers l'Iraq, créent un dangereux précédent dans l'histoire des relations internationales et constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe, la lettre du Vice-Premier Ministre et du Ministre des affaires étrangères par intérim de l'Iraq, comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Lettre datée du 3 octobre 1997, adressée au Secrétaire général  
par le Vice-Premier Ministre de l'Iraq

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le communiqué de presse publié par le porte-parole officiel du Ministère des affaires étrangères du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le 30 septembre 1997, qui était libellé comme suit :

"Dans la journée d'hier, nous avons reçu des représentants des principaux groupes de l'opposition iraquienne, auxquels nous avons réaffirmé que la venue au pouvoir du nouveau Gouvernement britannique ne modifiait en rien la politique suivie par la Grande-Bretagne envers l'Iraq et que nous restions vivement préoccupés par le danger que le régime de Bagdad faisait courir à la région et au peuple iraquien. Nos interlocuteurs et nous sommes convenus d'élargir nos contacts à l'avenir."

Par ces déclarations, le Ministère britannique des affaires étrangères a reconnu officiellement que le Gouvernement britannique tentait de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Iraq en vue de renverser son gouvernement patriotique, de déstabiliser ce pays et de porter atteinte à sa sécurité ainsi qu'à son intégrité territoriale. En outre, ces actes hostiles créent un dangereux précédent dans l'histoire des relations internationales dans la mesure où ils constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, contreviennent aux règles et aux principes du droit international, ainsi qu'à l'ensemble des coutumes et des instruments qui régissent les relations entre États.

Face à ces agissements du Royaume-Uni, qui constituent une violation flagrante des buts et principes de la Charte des Nations Unies relatifs au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à la souveraineté des États et à la dignité de leurs ressortissants, il est impératif que l'Organisation des Nations Unies assume ses responsabilités en s'opposant à de telles pratiques et en s'attachant à remédier aux conséquences graves qui pourraient en découler.

Tout en demandant instamment à l'Organisation des Nations Unies d'assumer les responsabilités qui sont les siennes, le Gouvernement iraquien fait porter au Gouvernement britannique la responsabilité entière des conséquences que pourraient avoir ses pratiques illégales, de même qu'il tient à réaffirmer le droit absolu qu'a l'Iraq de défendre sa souveraineté, de choisir son régime politique, de préserver son intégrité territoriale et de veiller sur la sécurité de son peuple.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Vice-Premier Ministre et  
Ministre des affaires étrangères  
par intérim de la République  
d'Iraq

(Signé) Tarek AZIZ

-----